

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 4 JUILLET 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUATRE JUILLET à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 29 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame le Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mme Sandrine BOUSSES, M. Bertrand BESSE M. Gérôme BEYRIES, M. Raymond LABORDE, M ; Fabien LECHES, M. Bernard MAGNE, Mme Audrey PEQUIGNOT, M. Arnaud SEGUIN, M. Frédéric SOULES, Mme Maryelle VIDAL, M. Cédric WIECZOREK.

ABSENTS EXCUSES : M. Jean DELIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Michel TOURON, Mme Agnès VERSTRAETE.

SECRETARE : Mme Sandrine BOUSSES

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **quinze**

- quorum : **cinq**

- présents : **onze**

- votants : **treize** (Mme Josianne DELTEIL a donné pouvoir à M. Cédric WIECZOREK, M. Michel TOURON a donné pouvoir à Mme Sandrine BOUSSES)

Aménagement foncier agricole et forestier

Délibération n°2022-054 approuvant les modifications des chemins ruraux sur la commune

Vote : OUI à la majorité (10 voix pour, 2 contre, 1 abstention)

Mme le Maire rappelle au conseil que dans le cadre du projet d'aménagement foncier agricole et forestier lié à la RN 124 – mise à 2x2 voies – Section Gimont / L'Isle-Jourdain, les décisions de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) du 25 novembre 2021 et de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) du 20 mai 2022 ont affecté le projet parcellaire et de travaux connexes, portant notamment sur des créations, suppressions et ou modification des voies communales, chemins ruraux et/ ou chemins de randonnées sur la commune.

Cela implique notamment les modifications suivantes :

- Le chemin « des arques (CR137) est déplacé dans sa partie initiale de 30 mètres vers le Sud-Est,
- Le chemin de « Lamothe » (CR119) est déplacé vers l'Ouest,
- Le chemin « d'en Saboye à Clermont » (CR 129) est déplacé vers le Sud dans sa partie terminale

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré :

- **approuve** les modifications des voies communales, chemins ruraux et/ou chemins de randonnée sur la commune.

Fait et délibéré le 4 juillet 2022.

La secrétaire de séance,

Sandrine BOUSSES



Le maire,

Maryelle VIDAL

